



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Trente-deuxième session**

Genève, 13-15 septembre 2023

Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire

**Assistance technique, activités de sensibilisation
et de collaboration à l'échelle régionale :****Services consultatifs et activités de collaboration
à l'échelle régionale****Rapport sur les services consultatifs régionaux
dans le domaine de l'énergie durable****Note du secrétariat****I. Introduction**

1. Les services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie durable sont fournis conformément aux directives du programme ordinaire de coopération technique. Pour la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), l'objectif de ce programme est d'aider les pays en transition, en leur transférant des connaissances et des compétences, à renforcer leur capacité à réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international et à donner suite aux textes et décisions issus des conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Dix-sept États membres de la CEE peuvent bénéficier de services consultatifs régionaux¹. La coopération technique est une composante essentielle de l'appui fourni par la CEE à ses États membres en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les services consultatifs régionaux visent à compléter et à renforcer les programmes ordinaires ou extrabudgétaires.

2. On trouvera une description des activités fonctionnelles menées au titre des services consultatifs régionaux dans le document intitulé « Rapport sur les services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie durable » (ECE/ENERGY/2018/9) présenté au Comité de l'énergie durable à sa vingt-septième session, en septembre 2017.

3. Les services consultatifs régionaux sont fournis conformément au projet de programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2023 (ECE/ENERGY/2022/1) et appuient les travaux des organes subsidiaires du Comité de l'énergie durable². Le Conseiller régional collabore étroitement avec ses collègues de la Division de l'énergie durable, d'autres divisions de la CEE, d'autres commissions régionales

¹ Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Monténégro, Ouzbékistan, République de Macédoine du Nord, République de Moldova, Serbie, Tadjikistan, Türkiye, Turkménistan et Ukraine.

² <https://unece.org/sed/documents/2022/07/working-documents/draft-programme-work-sustainable-energy-subprogramme-2023-0>.



de l'ONU, les bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies dans les États membres de la CEE remplissant les conditions requises, les entités du système des Nations Unies et les organisations internationales et nationales pour répondre aux besoins des pays pouvant bénéficier, à leur demande, d'activités de coopération technique.

4. Au cours de la période considérée (septembre 2022-septembre 2023), une assistance technique a été fournie à des pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Plus précisément, le Conseiller régional a géré les projets suivants :

a) Le projet relatif au renforcement des politiques énergétiques des pays ayant des besoins particuliers pour reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19³, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, dans lequel la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) est l'organisme chef de file et la CEE est un organisme d'exécution (le projet durera de janvier 2022 à juin 2025) ;

b) Le projet extrabudgétaire relatif à un mécanisme de financement vert pour améliorer la qualité de l'air et lutter contre les changements climatiques en Macédoine du Nord⁴, financé par le Fonds commun pour les objectifs de développement durable (ODD), dans lequel le Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Macédoine du Nord est l'organisme chef de file et la CEE est une des entités participantes des Nations Unies (projet lancé en avril 2022) ; le volet du projet exécuté par la CEE porte sur l'amélioration des capacités nationales concernant les technologies basées sur les énergies renouvelables et les technologies d'efficacité énergétique pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les ménages en Macédoine du Nord (le projet durera de juillet 2022 à décembre 2023) ;

c) Le projet extrabudgétaire relatif au renforcement de la résilience alimentaire et énergétique de la Géorgie⁵, pour lequel le Bureau du PNUD en Géorgie est l'organisme chef de file et la CEE est une des entités participantes des Nations Unies (le projet a été achevé en mars 2023) ;

d) La phase préparatoire du projet extrabudgétaire intitulé « Améliorer l'efficacité énergétique de l'industrie mondiale de la chaîne d'approvisionnement du bâtiment et de ses produits pour fournir des bâtiments à haute performance », financé par l'Initiative internationale pour le climat (Allemagne) (lancé en avril 2023) ;

e) Le volet « efficacité énergétique » du projet UN4Kharkiv pour la reconstruction intégrée des habitats et territoires en Ukraine, avec un projet pilote dans la ville de Kharkiv⁶. Ce projet relève du programme ordinaire de coopération technique, pour lequel le Groupe du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE est l'organisme chef de file (achevé en décembre 2022).

5. Le Conseiller régional a également appuyé l'exécution des projets suivants :

a) Le projet extrabudgétaire relatif à la gestion de la double crise alimentaire et énergétique en Ukraine grâce à des technologies innovantes et à des pratiques agricoles flexibles⁷, financé par le Fonds commun pour les objectifs de développement durable, pour lequel l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) était l'organisme chef de file et la CEE un organisme participant (achevé en mars 2023) ;

b) Le projet du programme ordinaire de coopération technique relatif à l'intervention rapide de la CEE en faveur de la reconstruction de l'Ukraine, du rétablissement de la connectivité et de la reconstruction des infrastructures (achevé en décembre 2022).

³ <https://unece.org/strengthening-energy-policies-countries-special-needs-build-back-better-covid-19>.

⁴ <https://unece.org/sustainable-energy/regional-advisory-services/improving-national-capacity-renewable-energy-and>.

⁵ <https://unece.org/sustainable-energy/regional-advisory-services/strengthening-georgias-food-and-energy-resilience>.

⁶ <https://unece.org/housing/un4kharkiv-rehabilitation>.

⁷ <https://unece.org/food-energy-crisis-ukraine>.

6. La fourniture de services consultatifs au cours de la période considérée a continué d'être perturbée par les conséquences des crises géopolitiques en cours dans la région. Il est à nouveau possible d'organiser des missions consultatives sur le terrain et des ateliers de renforcement des capacités en présentiel. Les moyens innovants de fournir des services consultatifs régionaux qui ont fait la preuve de leur efficacité au cours des trois dernières années continuent d'être utilisés et étudiés. Les ateliers de renforcement des capacités ont été organisés principalement sous forme hybride et se sont révélés un moyen efficace de partage des connaissances. La priorité a été donnée à l'engagement de consultants pour les études demandées par les pays concernés.

II. Principaux services consultatifs régionaux (septembre 2022-septembre 2023)

7. Au cours de la période considérée, le Conseiller régional a concentré ses efforts sur la sensibilisation et la mobilisation de partenaires. Au sein de la CEE, la Division de l'environnement, la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement, la Division des transports durables et la Division du commerce et de la coopération économique ont été les principaux partenaires d'activités conjointes. Hors CEE, il a été possible de tirer parti des fonds limités du programme ordinaire de coopération technique grâce à une collaboration active avec les entités ci-après et en obtenant d'elles des contributions financières et/ou en nature : CESAP, CESA0, PNUD, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Centre pour le climat du PNUE à Copenhague, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Institut du bâtiment passif, Institute for Energy Efficiency in Production (EEP), Green Building Alliance (GBA), Habitat pour l'humanité International et les Gouvernements albanais, allemand, arménien, géorgien et ukrainien.

A. Activités de renforcement des capacités

8. Au cours de la période considérée, des activités de renforcement des capacités ont été organisées de façon indépendante ou dans le cadre de projets et d'études sur le terrain. On trouvera dans la présente section des informations sur les ateliers indépendants et sur les activités de renforcement des capacités liées à des études.

9. Le Conseiller régional a organisé un atelier sur l'amélioration de la résilience des systèmes énergétiques grâce à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables⁸, le 5 octobre 2022 à Genève, conjointement avec les administrateurs de programme de la Division de l'énergie durable responsables du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable et du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, dans le cadre du douzième Forum international sur l'énergie au service du développement durable. L'atelier a réuni 61 participants, dont 15 femmes, venus de 23 pays, dont neuf pays bénéficiaires du programme ordinaire de coopération technique. Il a porté sur la façon dont les utilisateurs d'énergie, dans le secteur industriel ou dans les autres secteurs de l'économie, pouvaient améliorer leur résilience énergétique. Il a été montré par des exemples comment il était possible d'élaborer un ensemble de mesures réalistes adaptées aux circonstances, avec un accent particulier sur leur viabilité économique. Les orateurs ont présenté des exemples pratiques de la façon dont il était possible d'améliorer la résilience des systèmes énergétiques en améliorant l'efficacité énergétique et en développant les énergies renouvelables et décrit la contribution que les solutions numériques pouvaient apporter.

⁸ <https://unece.org/sustainable-energy/events/improving-resilience-energy-systems-through-EE-and-RE>.

10. Le Conseiller régional a organisé un atelier en ligne sur les bâtiments à haute efficacité énergétique et les progrès vers la neutralité carbone dans les villes ukrainiennes⁹, le 18 novembre 2022, conjointement avec le Groupe du logement et de l'aménagement du territoire dans le cadre du projet UN4Kharkiv pour la reconstruction intégrée des habitats et territoires en Ukraine, avec un projet pilote dans la ville de Kharkiv, qui relève du programme ordinaire de coopération technique. Les participants à l'atelier ont examiné les problèmes juridiques, institutionnels, financiers et techniques que les autorités nationales et locales ukrainiennes rencontraient pour reconstruire des villes et des quartiers à haute efficacité énergétique et neutres en carbone, ainsi que les pratiques internationales en matière de construction et de reconstruction de bâtiments et de quartiers à haute efficacité énergétique et neutres en carbone, y compris les questions se rapportant à la conception, aux matériaux de construction et aux mécanismes juridiques et institutionnels. Ils ont formulé des recommandations en vue d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et des quartiers, de soutenir l'effort de reconstruction des villes ukrainiennes et d'appliquer le Plan national pour le redressement de l'Ukraine, et donné des exemples de solutions intégrées.

11. Le Conseiller régional a organisé un atelier sur la fermeture de mines en Albanie et en Serbie¹⁰, le 9 décembre 2022 à Tirana, conjointement avec l'administrateur de programme de la Division de l'énergie durable chargé du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste. L'atelier s'est tenu sous forme hybride. Il a réuni 39 participants, dont 12 femmes, représentant sept pays, dont trois pays bénéficiaires du programme ordinaire de coopération technique. Il s'est déroulé dans le cadre de l'étude entreprise avec l'appui financier du programme ordinaire de coopération technique afin d'élaborer des lignes directrices fondées sur des principes concernant la conception et la mise en œuvre d'un programme de fermeture de mine efficace, sans risque et respectant l'environnement en Albanie et en Serbie (voir par. 10).

12. Le Conseiller régional a organisé un atelier sur l'action pour une transition juste dans les régions minières et sur le potentiel de développement de l'énergie géothermique¹¹, le 20 juin 2023 à Tirana, conjointement avec les administrateurs de programme de la Division de l'énergie durable responsables du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste et du Groupe d'experts de la gestion des ressources. À la date de rédaction du présent document, l'atelier était en cours de préparation. Il s'adressait aux responsables publics, aux experts et aux autres parties prenantes travaillant sur les questions relatives à l'action pour une transition juste et à l'énergie renouvelable en Albanie et dans les pays voisins.

B. Projets sur le terrain

13. Le Conseiller régional gère le projet relatif au renforcement des politiques énergétiques des pays ayant des besoins particuliers pour reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, pour lequel la CESAP est l'organisme chef de file et la CEE est un organisme d'exécution. Le projet a pour but d'améliorer les capacités des décideurs à mettre au point des feuilles de route pour la réalisation de l'objectif n° 7 qui facilitent à la fois la transition vers l'énergie durable et le relèvement économique après la pandémie de COVID-19. Des ateliers consultatifs nationaux sur la mise au point de feuilles de route pour la réalisation de l'objectif n° 7 ont été organisés à Erevan¹² le 25 novembre 2022, à Tachkent¹³ le 31 janvier 2023 et à Astana¹⁴ le 2 février 2023. Les ateliers s'adressaient aux acteurs nationaux de chaque pays participant. Ils ont été mis à profit pour expliquer la méthode individualisée employée pour établir les feuilles de route pour la réalisation de l'objectif n° 7 et définir les contextes nationaux et les stratégies relatives aux cibles inscrites dans l'objectif n° 7, les contributions déterminées au niveau national et le relèvement consécutif à la pandémie de COVID-19.

⁹ <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/Regional-Advisory-Services/events/372485>.

¹⁰ <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/Regional-Advisory-Services/events/373587>.

¹¹ <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/Regional-Advisory-Services/events/378777>.

¹² <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/Regional-Advisory-Services/events/373319>.

¹³ <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/Regional-Advisory-Services/events/375559>.

¹⁴ <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/Regional-Advisory-Services/events/375599>.

Au stade actuel de l'exécution du projet, la collecte et l'analyse des données nationales requises aux fins du processus de modélisation se poursuivent au moyen de l'outil d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable. Cette étape sera suivie de l'exécution d'un programme de développement de capacités dont le but sera de former les spécialistes de la planification énergétique et les décideurs à l'utilisation de l'outil, avec pour objectif l'élaboration de feuilles de routes nationales pour la réalisation de l'objectif n° 7.

14. Le Conseiller régional gère le projet relatif au mécanisme de financement vert pour améliorer la qualité de l'air et lutter contre les changements climatiques en Macédoine du Nord, financé par le Fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable, dans lequel le Bureau du PNUD en Macédoine du Nord est l'organisme chef de file et la CEE est une des entités participantes des Nations Unies. Le projet a pour objectif la création et la mise en service d'un nouveau mécanisme de financement vert qui donnera aux PME et à d'autres groupes cibles d'individus et de ménages économiquement viables mais peu aidés l'accès à un financement vert abordable pour leur permettre d'investir dans des solutions fondées sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. L'adoption de telles solutions ainsi accélérée par le mécanisme de financement vert contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'air et à renforcer l'écosystème local pour le financement vert de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique. Le volet du projet exécuté par la CEE porte sur l'amélioration des capacités de la Macédoine du Nord concernant les technologies basées sur les énergies renouvelables et les technologies d'efficacité énergétique pour les PME et les ménages (la période d'exécution du projet a été prolongée jusqu'à décembre 2023). La CEE a révisé et actualisé, aux fins de l'exécution du projet, l'outil de sélection des technologies du mécanisme de financement de l'économie verte du Fonds vert pour le climat (une base de données qui recense les équipements et les appareils ménagers très performants qui répondent aux normes définies par la BERD pour ce projet). La CEE est également chargée de concevoir et dispenser des formations spécifiquement destinées à aider les cabinets de consultants à faire usage de la liste actualisée des technologies disponibles pour élaborer des projets basés sur l'énergie renouvelables et des projets d'efficacité énergétique et suivre et contrôler les résultats obtenus au regard des résultats attendus. Cette activité a été reportée dans l'attente de la sélection des cabinets de consultants. Elle devrait être achevée d'ici à la fin de 2023.

15. Le Conseiller régional a géré le projet extrabudgétaire relatif au renforcement de la résilience alimentaire et énergétique de la Géorgie, financé par le Fonds commun pour les objectifs de développement durable, pour lequel le Bureau du PNUD en Géorgie est l'organisme chef de file et la CEE est une des entités participantes des Nations Unies. Le projet s'inscrivait dans le cadre de la modalité d'urgence de développement activée par le Fonds commun afin de répondre à la triple crise alimentaire, énergétique et financière mondiale. L'objectif global du projet conjoint était de renforcer la résilience de la Géorgie face à la double crise alimentaire et énergétique et de protéger les moyens de subsistance des populations les plus exposées aux conséquences de ces crises. L'objectif du volet du projet exécuté par la CEE était de renforcer la capacité des petites entreprises à mettre en place des mesures d'efficacité énergétique dans les zones rurales et de permettre aux acteurs nationaux de se familiariser davantage avec les solutions d'efficacité énergétique intéressant les petites entreprises des zones rurales. La CEE a établi deux rapports dans le cadre de ce projet, consacrés respectivement à l'évaluation de la consommation énergétique des petites entreprises agro-alimentaires des zones rurales de Géorgie et à des études de cas portant sur l'assistance apportée à des petites entreprises de certaines zones rurales dans la mise en place de mesures d'efficacité énergétique. Le Conseiller régional et l'administrateur du projet ont participé à la réunion de clôture du projet, qui a pris la forme d'un dialogue sur les stratégies, les institutions et les individus dans le contexte de la résilience alimentaire et énergétique de la Géorgie, et qui s'est tenue à Tbilissi le 24 mars 2023.

16. Le Conseiller régional gère le projet extrabudgétaire relatif à la phase préparatoire d'un projet d'amélioration de l'efficacité énergétique de la chaîne d'approvisionnement du secteur du bâtiment et de ses produits, financé par l'Initiative internationale pour le climat, dans lequel la CEE dirige l'équipe des partenaires d'exécution comprenant les bureaux du

PNUD dans sept pays bénéficiaires¹⁵, le PNUE et la CESAP. Le Centre pour le climat du PNUE à Copenhague, l'Institut du bâtiment passif, l'EEP et GBA feront également partie des partenaires d'exécution pour la phase principale du projet. Le premier objectif de celle-ci sera de constituer une base solide à partir de méthodes éprouvées fondées sur les meilleures pratiques et sur des capacités techniques ciblées que les pays bénéficiaires pourront mettre à profit pour améliorer la performance énergétique des bâtiments et réduire la teneur en carbone et en énergie des bâtiments afin de promouvoir leur développement et d'atteindre leurs objectifs en matière de contributions déterminées au niveau national. La phase préparatoire consiste à examiner la situation de référence afin de mettre en évidence les lacunes existantes et les besoins spécifiques en vue de l'exécution du projet, de recenser les principaux acteurs et les partenaires du projet, de définir leur rôle respectif et d'associer les acteurs locaux aux activités réalisées dans le cadre du projet, d'établir un document de projet détaillé et d'organiser un atelier de validation des plans nationaux détaillés relatifs à l'exécution du projet avec les parties prenantes. Elle devrait s'étendre jusqu'à la fin novembre 2023.

17. Le Conseiller régional a géré le volet « efficacité énergétique » du projet UN4Kharkiv pour la reconstruction intégrée des habitats et territoires en Ukraine, avec un projet pilote dans la ville de Kharkiv, qui relève du programme ordinaire de coopération technique et qui était dirigé par le Groupe du logement et de l'aménagement du territoire. Deux rapports ont été établis dans le cadre du projet. L'un concernait les considérations pratiques relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments, et l'autre les technologies d'efficacité énergétique avancées pour le chauffage et la production d'eau chaude. On trouvera au paragraphe 10 des renseignements concernant l'atelier en ligne sur les bâtiments à haute efficacité énergétique et les progrès vers la neutralité carbone dans les villes ukrainiennes organisé dans le cadre du projet.

18. Le Conseiller régional a appuyé l'exécution du projet extrabudgétaire relatif à la gestion de la double crise alimentaire et énergétique en Ukraine grâce à des technologies innovantes et à des pratiques agricoles flexibles, financé par le Fonds commun pour les objectifs de développement durable, pour lequel la FAO était l'organisme chef de file et la CEE était une des entités participantes des Nations Unies. L'objectif global de ce projet était de mettre à la disposition du Gouvernement ukrainien une analyse complète et objective de la production potentielle de biocombustible afin de résoudre la double crise alimentaire et énergétique. La CEE était chargée d'analyser le cadre réglementaire et institutionnel destiné à appuyer l'adoption des énergies renouvelables, en portant une attention particulière à la bioénergie, de formuler des recommandations concernant les changements réglementaires et institutionnels qu'il fallait apporter et d'organiser un dialogue multipartite sur l'utilisation du potentiel inexploité des énergies renouvelables. Ce dialogue, qui concernait à la fois la sécurité énergétique et la sécurité alimentaire, s'est tenu sous forme hybride, à Kyïv et en ligne, le 31 mars 2023. Les participants ont passé en revue les principaux obstacles et les solutions possibles, ont défini des priorités et élaboré des recommandations concrètes afin d'opérer les changements nécessaires.

19. Le Conseiller régional a appuyé l'exécution du volet « énergie durable » du projet relatif à l'intervention rapide de la CEE en faveur de la reconstruction de l'Ukraine, du rétablissement de la connectivité et la reconstruction des infrastructures, qui relève du programme ordinaire de coopération technique. Dans le cadre de ce projet, des études ont été réalisées sur les thèmes suivants : rebâtir l'Ukraine en la dotant d'un système énergétique résilient et neutre en carbone, le rôle des matières premières essentielles dans la reconstruction d'une infrastructure énergétique sobre en carbone par l'application des normes, lignes directrices et pratiques optimales décrites dans le Système des Nations Unies pour la gestion des ressources, et les incidences socioéconomiques de la transition du secteur énergétique ukrainien.

¹⁵ Arménie, Géorgie, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan et Ukraine.

C. Autres activités d'assistance technique

20. Le Conseiller régional a contribué au rapport relatif à l'évaluation des ressources géothermiques de l'Albanie, dont l'élaboration a été demandée par le Gouvernement albanais et pilotée par l'administrateur de programme de la Division de l'énergie durable chargé du Groupe d'experts de la gestion des ressources. Le rapport contient une analyse des calculs énergétiques, notamment les déperditions thermiques, de la mise en place de systèmes de chauffage géothermiques en fonction de leur viabilité, de l'évaluation de leur capacité d'échangeur thermique vertical et de leur conception, des considérations économiques afférentes aux coûts d'installation, à la production d'eau et à la construction de puits d'injection, et des comparaisons avec les chaudières à charbon et les climatiseurs.

21. Le Conseiller régional a contribué au rapport sur les lignes directrices concernant la conception et la mise en œuvre d'un programme de fermeture de mines efficace, sans risque et respectant l'environnement en Albanie et en Serbie, dont l'élaboration a été demandée par les Gouvernements albanais et serbe et pilotée par l'administrateur de programme de la Division de l'énergie durable chargé du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste. L'étude a pour objectif de donner une base théorique aux actions de dépollution d'anciens terrains miniers et d'atténuation des risques de façon à pouvoir réaffecter ces terrains à d'autres usages compatibles avec le développement durable. Le document fournit aux deux pays bénéficiaires des pistes qui devraient les aider à se doter des capacités requises pour fermer les mines de charbon de sorte qu'à la fin du processus, les sites soient redevenus écologiquement sûrs et ne présentent plus de danger pour la population et que les terrains récupérés puissent être réutilisés à des fins autres que l'exploitation minière.

22. Le Conseiller régional a contribué au rapport de l'étude approfondie de l'évolution de la demande de charbon au Tadjikistan jusqu'à 2050, dont l'élaboration a été demandée par le Gouvernement tadjik et pilotée par l'administrateur de programme de la Division de l'énergie durable chargé du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste. La conclusion de l'étude est que si le Tadjikistan doit se doter d'une nouvelle stratégie charbonnière, celle-ci devra avoir pour objectif non pas d'établir de nouveaux records de production, mais plutôt de garantir une répartition équitable de la rente tirée des exportations de charbon, d'assurer des conditions de travail sûres, de réduire au minimum les dommages environnementaux liés à l'extraction minière, à la fermeture des mines et à la dépollution des terrains et à mettre en place une gestion efficace des émissions de méthane provenant des mines de charbon, que ce soit pendant leur exploitation ou après leur fermeture.

23. Le Conseiller régional a contribué au rapport sur la promotion des cultures énergétiques le long des routes et des autoroutes d'Ukraine, dont l'élaboration a été demandée par le Gouvernement ukrainien et pilotée par l'administrateur de programme de la Division de l'énergie durable chargé du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable. La conclusion de l'étude est que l'utilisation d'essences à croissance rapide peut faciliter la restauration des bandes forestières et que les revenus tirés de l'exploitation des cultures énergétiques peuvent compenser le coût de cette restauration. Sous certaines conditions, la culture d'essences énergétiques à croissance rapide le long des routes peut intéresser les investisseurs privés. Les plans de rénovation des bas-côtés des routes pourraient s'inscrire dans une stratégie plus vaste de reconstruction de l'Ukraine après-guerre, par exemple dans un plan de reconstruction des routes. Plusieurs projets pilotes potentiels portant sur des sites spécifiques ont été recensés.

24. Le Conseiller régional a piloté l'élaboration d'un guide de mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique et de valorisation des sources d'énergie renouvelable pour les bâtiments publics, à la demande du Gouvernement moldave et en coopération avec les administrateurs de programme de la Division de l'énergie durable de la CEE chargés du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable et du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique. À la date de rédaction du présent document, ce rapport était encore en cours d'élaboration.

25. À la date de rédaction du présent rapport, une demande portant sur la réalisation d'une étude sur l'accessibilité des données géologiques relatives aux matières premières essentielles avait été reçue du Gouvernement ukrainien. Le Conseiller régional sera chargé de piloter cette étude, qui sera financée au titre du programme ordinaire de coopération technique, en étroite coopération avec l'administrateur de programme de la Division de l'énergie durable chargé du Groupe d'experts de la gestion des ressources.

26. En 2022, les Commissions régionales de l'ONU, en partenariat avec le PNUE, le PNUD et d'autres organisations internationales, ont organisé le douzième Forum international sur l'énergie au service du développement durable¹⁶, qui s'est tenu sous forme hybride de septembre à novembre. Neuf ateliers, séminaires, débats, tables rondes, conférences et autres rencontres ont été organisés dans le cadre du Forum. Le treizième Forum se tiendra dans le cadre du troisième Forum de l'énergie d'Almaty (Kazakhstan) du 6 au 8 novembre 2023.

27. Au cours de la période considérée, le Conseiller régional a effectué des missions consultatives au niveau national en Arménie (du 23 au 25 novembre 2022, dans le contexte de l'atelier consultatif national sur la mise au point d'une feuille de route pour la réalisation de l'objectif de développement durable 7), en Géorgie (les 23 et 24 mars 2023, dans le contexte du dialogue sur la résilience alimentaire et énergétique), en Serbie (du 30 mai au 1^{er} juin 2023, dans le contexte du symposium régional Balkan+ de mise en commun des connaissances sur l'efficacité énergétique des bâtiments) et en Albanie (du 19 au 21 juin 2022, dans le contexte de l'atelier sur la transition juste dans les régions minières et le potentiel de valorisation de l'énergie géothermique). Toutes les missions consultatives dans les pays sont organisées à la demande de ces derniers et ne sont effectuées qu'après réception d'une demande adressée par un gouvernement ou un coordonnateur résident de l'ONU dans le pays concerné.

D. Activités futures de sensibilisation, de partenariat, de collecte de fonds et autres au niveau régional

28. Le Conseiller régional continue d'œuvrer à maintenir et élargir les partenariats avec d'autres entités du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Il participe à plusieurs activités de renforcement des capacités menées avec la CESAP et la CESAO. Il a collaboré avec des collègues de la Division de l'énergie durable et d'autres divisions, en particulier la Division de l'environnement, la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement, la Division de la coopération économique et du commerce et la Division des transports durables, en vue d'élaborer des propositions de projets financés par des fonds extrabudgétaires, par le Compte de l'ONU pour le développement ou par le programme ordinaire de coopération technique, ainsi que de poursuivre l'exécution des activités en cours. Il contribue aussi activement aux travaux du Groupe de travail de la coopération technique de la CEE. Il a été chargé par la Secrétaire exécutive de coordonner les activités de coopération technique de la CEE dans trois pays (Biélorus, Géorgie et Kirghizistan), en étroite collaboration avec les bureaux des coordonnateurs régionaux des Nations Unies dans les pays et le Groupe de la gestion des projets de la CEE. Les activités du Conseiller régional continueront d'être fondées sur les demandes des États membres et d'appuyer le programme de travail du sous-programme Énergie durable. La fourniture d'une assistance aux pays en vue de les aider à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en particulier à atteindre les cibles de l'objectif 7, reste au centre des activités du Conseiller régional aux niveaux national et régional, en fonction de la disponibilité des ressources.

¹⁶ <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/events/371236>.